

30/6)

6°) APPROBATION de l'avenant au Marché passé entre la C.F.E. et la Commune de Saint-Denis le 13 Juin 1958 approuvé le 28 Juin 1958 pour la construction d'un bassin de natation au Barachois à Saint-Denis et des devis estimatifs qui y sont joints

LE MAIRE. - Les travaux faisant l'objet de l'avenant dont vous trouverez ci-joints les devis, ont été exécutés de par leur nécessité et pour le bon fonctionnement de la Piscine Municipale.

Les travaux chiffrant le présent avenant à 2.578.073 F dont les crédits sont prévus au chapitre XXXVII article 1 du Budget Primitif de 1961.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. soumet au Conseil un dossier d'adjudication relatif aux travaux d'amélioration de l'adduction d'eau de la Bretagne et de distribution du Chaudron pour un montant de 45 millions.

Ces travaux font l'objet de deux devis, l'un devant faire l'objet d'une mise en adjudication pour 27 millions, l'autre relatif à des réparations et améliorations dont la diversité justifie le recours au concessionnaire E.E.R. pour 12.400.000 F.

Il est prévu, en outre, une somme à valoir de 5.600.000 F pour acquisition de terrains, achat et pose de compteurs, réfection des chaussées et honoraires.

Par ailleurs, ne disposant pas pour l'exécution de ces travaux d'un service technique qualifié, le Maire propose de solliciter l'intervention du Service des Ponds & Chaussées pour l'établissement du dossier d'adjudication et le contrôle des travaux, les travaux envisagés étant de la compétence de ce Service.

Le Maire rappelle que cette intervention doit s'effectuer suivant les prescriptions des arrêtés interministériels des 7 Mars et 28 Avril 1949, lesquelles comportent en particulier le mandatement des honoraires en des conditions définies au bénéfice du Service intéressé.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis le 12 Avril 1961
P. le Maire et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: P. Bédotte